



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

N° 2014-03-06-13

**CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES
A LA SUITE DES AVANCEMENTS D'ÉCHELONS ET DE GRADES**

Le 6 mars 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 26 février 2014

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET – M. FAUCONNET – Mme LE LAY – M. BISSON -
M. PIERRON, adjoints.

M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT – M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. CAILLOT –
M. SMITH – Mme LEFORT – M. CHOUARD – Mme MASSON – M. ANTUNES –
Mme CORREIA – M. CARRASCO – M. BESSON.

EXCUSÉS : Mme LEMERE donne pouvoir à Mme STEVENOT
Mme MOREAU donne pouvoir à Mme DETERM
Mme THILLY donne pouvoir à Mme MILLOT

ABSENTS : Mme DORTA
M. PERNET
Mme GABREL
M. JOSEPH

Membres en exercice : 29

Membres présents : 22

Procurations : 3

Votants : 25

Secrétaire de séance : Mme STEVENOT

**13/ CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES A LA SUITE DES AVANCEMENTS
D'ÉCHELONS ET DE GRADES**

Rapporteur : M. BIAUX

Le nouveau tableau des effectifs annexé au présent rapport fait état de 74 postes ; il tient compte :

- Des créations de postes et suppressions soumis au vote du Conseil Municipal depuis le 14 juin 2012.
 - Des mouvements de personnel (mutation et départ en retraite d'agents titulaires, fin de contrats d'apprentissage)
 - De la promotion interne des agents qui répondent aux conditions d'ancienneté et de compétences pour lesquelles la Commission administrative paritaire réunie les 18 février 2014 a émis un avis favorable à un avancement de grade pour les agents de la catégorie C et dans l'attente de l'avis de la commission administrative paritaire pour les agents de catégorie B.
- o Deux agents de la structure petite enfance.
 - **Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture Principale de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2014 (catégorie C)**
Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
 - **Création d'un poste d'Éducateur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2014 (catégorie B)**
Suppression d'un poste d'Éducateur de jeunes enfants
 - o Un agent de l'école maternelle des Tilleuls.
 - **Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2014 (catégorie C)**
Suppression d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe
 - o Un agent du service des Espaces Verts.
 - **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2014 (catégorie C)**
Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
 - o Un agent du service des Finances.
 - **Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2014 (catégorie B)**
Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte le tableau des effectifs de la Ville de Fagnières au 1^{er} mai 2014 (annexe).

Résultat du vote :

- Voix pour : 25

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX